

Toyal Europe

PIGMENT ET POUDRE D'ALUMINIUM



Monsieur le Président de la
Communauté des Communes
Moulin Bladé
RN 134

64490 ACCOUS

Accous, le 16 janvier 2007

Monsieur,

Nous accusons réception du projet de protocole pour l'extension de l'usine sur le site de Lescun.

Il nous apparaît évident que cette proposition, pour le Groupe TOYAL, n'est en aucun cas acceptable, étant donné qu'elle ne respecte pas le protocole signé le 14 avril 2006.

Comme il vous l'a été maintes fois expliqué et mentionné dans le protocole signé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Monsieur Lassalle, l'installation de nos équipements ne doit pas nous coûter plus cher que notre installation à Lacq. Le montant de l'acquisition pour une même surface était de 58 000€, prix du terrain aménagé avec les facilités sécurité, environnement etc..., ainsi que toutes les garanties sur la possibilité de pérenniser nos investissements, sachant que nous sommes dans un site extrêmement sensible, tant du point de vue sécurité qu'environnementale.

Les règles environnementales sont de plus en plus sévères, nous exigeons des garanties sur le futur et ne pas être contraints de déménager sous la pression des écologistes ou /et de la population ou de l'évolution de la législation.

Pour respecter le protocole du 14 avril 2006, le projet de convention doit, de notre point de vue, intégrer les points suivants :

- 1) Le prix du terrain à 58 000 € et non pas 450 000€
- 2) compensation de 200 000 € déjà dépensés
- 3) détournement immédiat de la route avant la construction de la plate-forme
- 4) TOYAL n'accepte pas de conditionner l'acquisition de la plate-forme à des investissements avec échéancier, à des créations et ou du maintien d'emploi.



Siège social et usine: Usine du pont-du-roy, Route de Lescun, 64490 ACCOUS - France
Télécopie(33) **05 59 98 35 36**

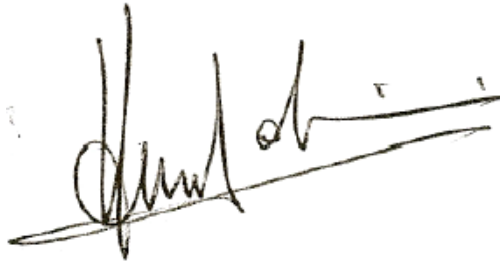
Service commercial : 14 rue Gambetta, 78600 LE- MESNIL-LE-ROI - France
Téléphone (33) **01 34 93 10 20** - Télécopie (33) **01 34 93 10 29**

Identification T.V.A. : FR 19 324 927 466

- 5) TOYAL insiste sur le fait de recouvrer sa liberté d'entreprendre, d'aller installer ses futurs investissements à risques technologiques et/ou environnementaux sur le site de Lacq étant donné l'exiguïté du site actuel et de sa dangerosité.
- 6) Réduction de 100 K€/an sur 10 ans de la taxe professionnelle par rapport à ce que l'ensemble du site serait amené à payer suivant les règles en vigueur : ceci pour compenser les investissements additionnels qui étaient à disposition sur le site de Lacq.
- 7) Prise en compte des coûts inhérents aux analyses nécessaires et études (Natura 2000), étant donné l'absence de documents d'objectifs dans la Vallée d'Aspe et donc, la non prise en charge par l'Europe de la majeure partie de ces coûts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

H. LELIEVRE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Lelievre', written over a horizontal line.

P.S : Ceci ne tient pas compte des coûts dus au retard dans l'installation de nos équipements. (100.000€ / mois).